



Dans tous les **milieux de vie urbanisés**, incluant les cœurs villageois et les quartiers plus défavorisés, les autorités publiques ont **accélééré la déminéralisation et le verdissement**

Pourquoi ce jalon ?

- Pour accroître la résilience de nos territoires et offrir à tous les Québécois et Québécoises un environnement sain et de qualité dans l'ensemble de leurs milieux de vie, il est opportun de laisser davantage de place à la nature et aux espaces verts dans les espaces urbanisés.
- Les espaces verts ont des impacts significatifs sur notre environnement comme sur notre santé physique et mentale. Ils sont des atouts indéniables dans l'adaptation aux changements climatiques, en réduisant la température locale et l'effet des îlots de chaleur urbains, en participant à la gestion des eaux pluviales, en améliorant la qualité de l'air et des sols et en maintenant la biodiversité. Les espaces verts urbains sont par ailleurs associés à un meilleur taux d'activité physique et une diminution de l'anxiété, de la dépression et du stress.
- Enfin, ils sont reconnus comme facteurs de renforcement de la cohésion et du lien social, en particulier pour les groupes de la population les plus désavantagés. Plusieurs projets de végétalisation urbaine et de déminéralisation participative, comme la démarche [Sous les pavés](#), illustrent l'occasion d'implication citoyenne qu'ils permettent à l'échelle d'un quartier. Les îlots de verdure facilitent l'appropriation de nos milieux de vie et contribuent au sentiment d'appartenance et de fierté par rapport à ces milieux. Ils rendent les milieux plus attractifs et encouragent les transports actifs.
- L'accès à un parc ou un espace vert près de la maison est un [indicateur](#) proposé par le collectif G15+ dans l'évaluation du bien-être de la population québécoise. Bien que la proportion des ménages bénéficiant d'un tel espace à proximité de leur lieu de vie semble avoir augmenté entre 2011 et 2019, les inégalités au sein des villes sont notables. Dans plusieurs villes canadiennes, dont Montréal, il a été prouvé que plus le revenu médian d'un quartier est élevé, plus le couvert arboré est étendu. Les biens immobiliers dans les quartiers plus verts sont plus attrayants et gagnent en valeur. Ces secteurs reçoivent par ailleurs des recettes fiscales foncières plus importantes avec davantage de projets de plantation d'arbres et d'entretien d'espaces verts en conséquence. Les planifications de verdissement et de déminéralisation doivent être pensées à large échelle et de façon équitable afin d'éviter des processus de gentrification verte dans les secteurs nouvellement rénovés et végétalisés. Par exemple, la ville de Montréal a atteint son objectif de 25 % de canopée en 2022, trois ans plus tôt que prévu, mais le taux est très inégal selon les quartiers. Les écarts sont aussi notables entre les villes : les petites et moyennes municipalités sont parfois davantage minéralisées que les grands centres.
- Outre l'augmentation des surfaces déminéralisées en milieu urbain, la qualité des espaces verts et la façon de les entretenir sont des facteurs capitaux pour une transition socio-écologique réussie. Les aires gazonnées sont plus pauvres en biodiversité, moins résistantes à la sécheresse, favorisent certains ravageurs, et nécessitent plus de ressources en eau et en énergie pour leur entretien. Le recours à des méthodes de gestion différenciée des espaces verts permet de diversifier les couvertures végétales, d'améliorer la qualité visuelle et olfactive du paysage et d'offrir un environnement plus sain et vivant aux citoyens et citoyennes.

- Des îlots de verdure denses et d'envergure, les grands murs végétalisés par exemple, procurent un sentiment de bien-être et d'intimité accrus, qui peuvent adoucir la densité alentour et contribuent à la perception d'une ville à échelle humaine. La multiplication de ces havres de paix en ville dispenserait beaucoup de citadins et citadines d'un besoin d'échappatoire régulier à l'extérieur des villes, et sauverait ainsi de nombreux déplacements. Le choix des végétaux et leur qualité paysagère hivernale sont alors à prendre en compte. Ce jalon faciliterait ainsi l'atteinte du jalon 57, qui induit que tous les Québécois et toutes les Québécoises ont un accès facile, gratuit et universel à des espaces de nature.
- En plus de garantir un accès à la nature pour les habitantes et habitants de milieux denses tout en limitant leurs déplacements, ce jalon est donc critique à l'atteinte de nombreux acquis de la vision 2042 (densité agréable, lien social, santé globale, etc.).

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé?

- | | |
|--|---|
|  Gouvernements locaux et supralocaux (municipalités) |  Gouvernements provincial et fédéral , en fixant des objectifs aux territoires locaux |
|  Individus : habitants et habitantes des quartiers |  Institutions d'éducation et de recherche |
|  Société civile : organismes, OBNL, tables de quartier | |

Comment pourrait-on s'y rendre?

- Chaque territoire peut se fixer des cibles et objectifs précis en matière de déminéralisation et de verdissement. Plusieurs indicateurs sont employables : indice de canopée, ratio de surface minéralisée et déminéralisée, etc. La règle 3-30-300 est souvent référée en matière de foresterie urbaine. Elle énonce que chaque citoyen ou citoyenne devrait être en mesure de voir au moins 3 arbres (de bonne taille) depuis sa résidence, que l'indice de canopée devrait être de 30 % dans chaque quartier et que tous les résidents devraient habiter à 300 mètres ou moins d'un espace vert de 1 hectare et plus. Les municipalités ont un rôle décisif dans la mise en place des espaces de plein air de proximité qui offrent un contact quotidien avec la nature. Cela dit, ce type de cible doit aussi inclure des objectifs en matière de qualité des végétaux et des espaces verts, ainsi que sur leur potentiel d'appropriation par la population.
- Les outils juridiques de protection de la nature sont aussi de bons alliés à la réalisation de ce jalon, notamment en matière de réglementation sur la plantation et l'abattage d'arbres. Les règlements d'urbanisme, en particulier le règlement de zonage et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, peuvent intégrer des normes ou des critères à respecter en matière de verdissement.
- Lors des nouveaux projets d'aménagement, il est intéressant de privilégier l'existant avant d'envisager la replantation. Un petit arbre absorbe 16 kg/an de CO₂, tandis qu'un grand arbre en absorbe 360 kg/an (en raison de la surface foliaire qui est multipliée). L'implantation du bâti et les tracés de nouvelles voies de circulation peuvent être pensés en fonction des arbres matures présents.

- La taxation des surfaces imperméabilisées est un dispositif favorisant la déminéralisation (ex. ville de Mississauga en Ontario).
- S'appuyer sur la recherche pour améliorer la qualité de nos espaces verts urbains et utiliser ces espaces de nature urbaine comme lieu d'éducation et de sensibilisation à l'environnement favorisent leur mise en valeur et leur protection. Ces activités pédagogiques de découverte du vivant pourraient ainsi faciliter l'atteinte d'un autre changement critique proposé dans la trajectoire : Le regard sur la « nature » comme étant extérieure aux humains a été dépassé. La dépendance et l'intégration des sociétés dans le vivant sont comprises par toutes et tous (jalon 67).

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement ?

- La mise en place de mécanismes pour endiguer la gentrification verte (jalon 18).
- Une fiscalité municipale qui favorise la déminéralisation (jalon 24).
- Le partage des expériences en matière de minéralisation, de verdissement et de foresterie urbaine entre les territoires.
- Les réflexions et les actions favorisant les espaces dédiés à l'agriculture urbaine (jalon 14 du défi alimentaire).
- La reconnaissance d'un droit à la nature et la prescription d'exposition à la nature comme remède, par exemple les initiatives du collectif [Prescri-Nature](#).

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

- La vision d'une nature « propre et sécuritaire » en ville.
- Les conflits d'usages potentiels et le risque d'une réticence à « abandonner » de l'espace pour des usages jugés improductifs.
- Le manque de fonds pour la création et l'entretien des espaces de nature urbaine, ainsi que pour la recherche liée à l'acquisition de nouvelles connaissances et le développement de nouvelles pratiques de gestion.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir ?

- Une vaste déminéralisation réclamerait-elle de construire davantage en hauteur, afin de laisser plus de place à la nature ?

Ressources

[Fiches de Vivre en Ville sur les pratiques favorisant la densification verte](#)

[VIDA, S. \(2011\). Les espaces verts et la santé. Institut national de santé publique, 2011](#)

[Le plein air de proximité : un outil pour le développement local et municipal, Guide du gouvernement du Québec, 2021](#)

[Informations sur la gestion différenciée des espaces verts sur le site web d'Espace pour la Vie](#)

[VIVRE EN VILLE \(2022\). Collectivités en santé : guider les municipalités dans l'aménagement de milieux de vie favorables à la santé, au bien-être et à la qualité de vie, 64 p. \(coll. Vers des collectivités viables\)](#)